

Position du conseil communal d'Ayent sur le référendum du parti UDC au sujet du crédit cadre de 4'500'000 octroyé par le Conseil Général.

Le conseil communal n'a aucun intérêt ni souhait d'engendrer un débat inutile sur le référendum du parti UDC. Il reconnaît par ailleurs la liberté politique de lancer un tel référendum. Il souhaite toutefois clarifier un certain nombre d'arguments mis en avant par le comité référendaire qui sont fallacieux et discrédite le projet :

- Mentionner que l'investissement de CHF 4'500'000.00 représente plus du 40% des recettes fiscales annuelles est réducteur. Cet investissement est un engagement sur plusieurs années et la comparaison par rapport aux recettes fiscales doit donc être appréciée dans la durée.
- Parler de risque lié au recours à un emprunt en phase de remontée des taux d'intérêts est mal connaître le marché de refinancement actuel (possibilité de souscrire des emprunts jusqu'à 10 ans avec un taux d'intérêt inférieur à 1%). Par ailleurs, la plupart des collectivités doivent recourir à l'emprunt pour des projets d'une telle importance.
- Le comité référendaire a sciemment omis de relever les revenus générés pour la collectivité par ce projet (droit de superficie, impôt foncier, impôt sur les sociétés de capitaux, taxes sur les eaux potables et usées, etc.).

Il est également important de relever l'apport aux structures touristiques de la station (taxe de séjour, taxe de promotion économique, chiffre d'affaires pour Télé Anzère, Spa & Wellness SA). Ces apports devraient réduire le soutien communal à ces structures. D'autre part, il faut s'attendre à un apport aux autres commerces de la station.

- Mentionner un risque évident de voir le taux d'imposition grimper de 40 à 50% est méconnaître la législation fiscale. L'art. 178 de la loi fiscale valaisanne mentionne «les communes appliquent suivant leurs besoins un coefficient aux taux de base ci-dessus prévus, ce coefficient ne sera pas inférieur à 1 ni supérieur à 1,5 ». Le barème maximal communal du taux d'indexation est de 170%.
- Relever que ce projet met la Commune d'Ayent en situation de surendettement est excessif. Et mentionner que la dette par contribuable atteindra fr. 7'023,00 en tenant compte des cautionnements accordés sur Anzère est erroné. En effet, l'exécutif utilise les indicateurs cantonaux harmonisés qui sont utilisés comme instrument de gestion et de décision. Ils sont devenus, comme mentionné par le canton dans son rapport annuel sur les finances communales, une variable significative pour leur direction financière. C'est pourquoi les chiffres relevés ci-après sont calculés sur le nombre d'habitants de la Commune et non sur le nombre des contribuables.

Au 31.12.2017 l'endettement net par habitant était de fr. 880.00 ; sur la base des budgets 2018 et 2019, il devrait s'élever à fr. 2'404,00 à fin 2019 (projet « Swiss Peak » inclus)

En admettant tout de même que la Commune doive respecter la totalité de ses engagements liés aux cautionnements signés en garantie des crédits en faveur des acteurs touristiques, la

dette par habitant atteindrait fr. 5'834.00 et non fr. 7'023,00 comme inscrit dans l'argumentaire des référendaires (pour rappel, à la fin 1999 la dette par habitant était de fr. 5'216.00). N'oublions pas que jusqu'à ce jour et cela depuis l'existence de la station d'Anzère, jamais la Commune n'a été appelé à honorer les cautionnements signés en faveur du tourisme.

Il est de notoriété publique que le tourisme valaisan vit des heures difficiles. Anzère n'échappe pas à la règle. Le projet « Swiss Peak » représente une formidable opportunité pour notre station d'augmenter de manière significative son offre de lits chauds et d'avoir un exploitant avec un solide réseau national et international. De multiples stations valaisannes et suisses souhaitent bénéficier d'un tel investissement. Anzère est en bonne position avec un fort soutien politique, démontré tant par son pouvoir exécutif que son pouvoir législatif.

Nous invitons les citoyennes et citoyens qui désirent avoir des compléments d'information sur les finances communales à participer à la séance du conseil général prévue le jeudi 13 décembre 2018 à 19h30 à la salle de gym de St-Romain.

Ayent, le 7 décembre 2018
Le Conseil communal